

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 4, 5 et 6 février 2019**

**2019 DDCT 4.** Subventions au titre de la vie associative (12.000 euros) à 2 associations œuvrant dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 janvier 2019 , par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations menant des actions dans le 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 21 janvier 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « Les Amis du 18<sup>ème</sup> du Mois » (18766 / 2019\_01432), 76 rue Marcadet 75018 Paris, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'association « La République de Montmartre » (43262 / 2019\_01435), 18 rue Saint Rustique – BP 70263 -75866 Paris cedex 18, dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 2400040 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**